

Carburants en Corse : l'Autorité inflige une sanction de 187,5 millions d'euros à TotalEnergies Marketing France, à deux sociétés du groupe Rubis et à EG Retail pour avoir mis en œuvre une entente

Publié le 17 novembre 2025

Décision 25-D-07

Carburants en Corse : l'Autorité inflige une sanction de 187 490 000 euros

LES FAITS



TEMF (TotalEnergies), Rubis, et EG Retail se sont entendues pour se réserver, en tant qu'actionnaires, un droit de passage exclusif au sein des deux seuls dépôts pétroliers de l'île.



LA SANCTION

TEMF : 115,8 millions €
Rubis : 64,6 millions €
dont Rubis Terminal : 430 000 €
dont Rubis Énergie : 64,2 millions €
EG Retail : 7 millions €

L'INFRACTION



UN EFFET POTENTIEL D'ÉVICTION POUR LES ENTREPRISES NON ACTIONNAIRES, tributaires de leurs concurrents pour s'approvisionner.

UNE DISCRIMINATION SUR LE MARCHÉ

Les entreprises non actionnaires supportent des conditions moins avantageuses pouvant affecter la compétitivité en aval des stations-service desservies par rapport à celles des entreprises actionnaires (intégrées verticalement).



UN RENCHÉRISSEMENT POTENTIEL DU PRIX À LA POMPE grevant le budget des consommateurs (qui sont particulièrement dépendants de la voiture pour leurs déplacements sur l'île).

Autorité
de la concurrence

COMMUNIQUÉ DU 17 NOVEMBRE 2025

Carburants en Corse : l'Autorité inflige une sanction de 187,5 millions d'euros à TotalEnergies Marketing France, à deux sociétés du groupe Rubis et à EG Retail pour avoir mis en œuvre une entente

[Lire le communiqué de presse](#)